

**DÉCISION N° 2020-P-011 DU 6 JUILLET 2020
PORTANT NOMINATION D'UN DIRECTEUR**

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard ;

Vu le décret n° 2020-199 du 4 mars 2020 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu le décret du 15 juin 2020 portant nomination des membres du collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la décision n°2020-P-007 du 1^{er} juillet 2020 relative à l'organisation des services de l'Autorité nationale des jeux ;

DÉCIDE

Article 1^{er} - M. Olivier TOURNUT, attaché territorial détaché sur contrat, est nommé secrétaire général avec rang de directeur au sein de l'Autorité nationale des jeux à compter du 1^{er} juillet 2020.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Autorité nationale des jeux.

Fait à Paris, le 6 juillet 2020

**La Présidente de l'Autorité nationale
des jeux**

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Décision mise en ligne sur le site de l'ANJ le 23 juillet 2020

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intégrer et maîtrisé